

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3763

8 décembre 2014

### SOMMAIRE

Alalban S.A. ....	180584	Global Assurance S.A. ....	180591
Breelux Finance S.A. ....	180584	G Pioneer Holdco I S.à r.l. ....	180593
Bridgepoint Services S.à r.l. ....	180589	Grenchen Investment S.à r.l. ....	180593
Chapiteaux Thill S.A. ....	180590	Handelsbanken Funds ....	180594
CK Participations S.A. ....	180591	Health Management S.A. ....	180592
DE.CE Investment SA ....	180587	I.C.I. S.A. (Immo Consult International)	
DE.CE Investment SA ....	180587	.....	180594
DeLux Miwwel S.à r.l. ....	180585	JASB Holding ....	180598
DeLux Miwwel S.à r.l. ....	180585	JTC (Luxembourg) S.A. ....	180609
Dentsply International Inc. Luxembourg		Kesa Holdings Luxembourg Sàrl ....	180615
Branch ....	180585	Kiawah Island Capital Advisers S.à r.l. ....	180578
Digital Republik S.à.r.l. ....	180585	Kingswood S.à r.l. ....	180611
DNCA Finance Luxembourg ....	180587	Leopard Tofty S.à r.l. ....	180578
Ecully PropCo S.à r.l. ....	180587	Libra Fund (Luxembourg) ....	180578
Eranthe S.à r.l. ....	180587	Looscan S.à r.l. ....	180580
Etablissement Claude Kremer Sàrl ....	180589	Masal Ventures S.A. ....	180584
Fiduciaire Lois et Taxes s.à.r.l. ....	180589	Michael Kors (Luxembourg) Holdings S.à	
Fregimmo S.A. ....	180591	r.l. ....	180580
Fregimmo S.A. ....	180591	NREP Transactions Holding 3 S.à r.l. ....	180623
FR Prime Holdings III (Luxembourg) S.à		Onesubsea Lux BRL Sàrl ....	180590
r.l. ....	180590	Parkettcenter S.à.r.l. ....	180624
FR Prime Holdings II (Luxembourg) S.à r.l.		Paro S.A.-SPF ....	180624
.....	180590	PMB Real Estate S.A. ....	180624
Gattaca S.A. ....	180592	Porte des Ardennes Pommerlach S.A. ..	180624
Germa Holding S.A. ....	180592	Silvie S.A. ....	180622
GGC Credit Opportunities S.à r.l. ....	180592	Sopawa S.à r.l. ....	180624
GL Europe RE1 Holdings S.à r.l. ....	180592	SW Equities S.à r.l. ....	180620
GL Europe RE2 Holdings S.à r.l. ....	180593	Synergy Holdings S.à r.l. ....	180623
GL Europe RE Holdings S.à r.l. ....	180591	Talomon Fund S.C.A., SICAV - SIF ....	180618
GL Europe Sheffield 1 S.à r.l. ....	180593	UnitedHealthcare International IV ....	180584
Global Assurance S.A. ....	180593	Ycap Holding ....	180623

**Kiawah Island Capital Advisers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 171.455.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Bascharage, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177735/10.

(140203730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

**Libra Fund (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 396.275,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 146.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177755/10.

(140204137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

**Leopard Tofty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 179.871.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of November.

Before us Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Leopard Guernsey Leonardo Hotels Holding L.P., a limited partnership, incorporated under the laws of the Guernsey, having its registered office at 1 Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 1WD, acting through its General Partner, Leopard Guernsey Leonardo Hotels Holding G.P. Limited, a limited liability company, incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at 1 Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 1WD, and having a share capital of 100 pounds (£100.-), incorporated on January 16<sup>th</sup> 2013, (the "appearing party")

here represented by Mrs Rowena GIORDANI, employee of Praxis Luxembourg SA, residing professionally at L-2311 Luxembourg, 55, Avenue Pasteur,

by virtue of a power of attorney under private seal issued on November 4<sup>th</sup>, 2014, (the "proxyholder")

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filled with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the officiating notary to enact the following:

1.- The appearing party, represented as above, is the sole owner of "LEOPARD TOFTY S.à r.l." (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at L-2311 Luxembourg, 55, Avenue Pasteur, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul DECKER, notary then residing in Luxembourg dated August 14<sup>th</sup>, 2013, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2566 of October 15, 2013,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179.871.

2.- The subscribed capital of the Company is set at twenty thousand euro (EUR 20,000.-), represented by one hundred (100) shares having a par value of two hundred euro (EUR 200.-) each, fully paid up.

3.- The appearing party, as stated above, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company. Being the sole shareholder of the Company, it expressly declares to proceed to the anticipated dissolution of the Company with immediate effect as well as to its liquidation.

4.- The appearing party, as stated above, appoints itself as liquidator of the Company.

Being the sole shareholder and liquidator of the Company, the appearing person declares that all assets of the Company have been realized, and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for. Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution,

the sole shareholder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

5. The appearing party, as stated above, gives discharge to the Managers of the Company for their mandates up to this date.

6. The corporate books and documents of the Company will be kept for a period of five years at the Company's registered office.

The appearing party has been informed about article 69 (2) of the law on commercial companies, that no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of the sole shareholder, or reimbursement to the sole shareholder will be possible before the end of a period of thirty (30) days from the day of publication of the present deed and subject to the fact that no creditor of the dissolved and liquidated Company requests the granting of any security interest.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,130.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Hesperange on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said person signed together with us, the Notary, the present original deed.

#### **Es folgt die deutsche Übersetzung:**

Im Jahr zweitausendvierzehn, den siebten November.

Vor Maître Martine DECKER, Notar mit Amtssitz in Hesperange, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

- Leopard Guernsey Leonardo Hotels Holding L.P., eine befreite beschränkte Partnerschaft, nach in Guernsey geltendem Recht, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in 1 Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 1WD, vertreten durch ihren haftenden Gesellschafter („General Partner“), Leopard Guernsey Leonardo Hotels Holding G.P. Limited, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet unter dem Gesetz von Guernsey, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in 1 Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 1WD, mit eingetragenem Kapital von 100 britische Pfund (£100.-), gegründet am 16. Januar 2013, (die „Komparentin“)

hier vertreten durch Frau Rowena GIORDANI, Angestellte von Praxis Luxembourg SA, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxemburg, 55, Avenue Pasteur,

gemäß einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt am 4. November 2014, (die „Bevollmächtigte“),

welche Vollmacht, „ne varietur“ durch die Bevollmächtigte und den amtierenden Notar unterzeichnet, der gegenwärtigen Urkunde beigefügt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

1. Die Komparentin ist die alleinige Eigentümerin sämtlicher Anteile der Gesellschaft LEOPARD TOFTY S.à r.l. (die „Gesellschaft“), mit Gesellschaftssitz in L-2311 Luxemburg, 55, Avenue Pasteur ist, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Paul DECKER, mit dem damaligen Amtssitz zu Luxemburg, am 14. August 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2566 vom 15. Oktober 2013,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, unter Nummer B 179.871.

2. Das Gesellschaftskapital beträgt zwanzigtausend Euro (20.000,-EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von je zweihundert Euro (200,- EUR), voll eingezahlt.

3. Die Komparentin, handelnd wie erwähnt, erklärt, in voller Kenntnis der Satzung und der finanziellen Lage der Gesellschaft zu sein. Als alleinige Eigentümerin sämtlicher Anteile des Gesellschaftskapitals beschließt sie gegenwärtig die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung.

4. Die Komparentin, handelnd wie erwähnt, ernennt sich zum Liquidatorin der Gesellschaft.

Alleinige Eigentümerin sämtlicher Gesellschaftsanteile und in ihrer Eigenschaft als Liquidatorin der Gesellschaft erklärt die Komparentin dass sämtliche Aktiva realisiert wurden und dass sämtliche Passiva beglichen wurden und dass die Passiva in Verbindung mit der Gesellschaftsauflösung eingezahlt sind; des Weiteren verpflichtet sie sich unwiderruflich, dass eventuelle Passiva der Gesellschaft, welche am heutigen Tage noch nicht bekannt und nicht beglichen sind, durch sie beglichen wird, mit dem Resultat dass somit die Liquidation der Gesellschaft als beendet gilt.

5. Die Komparentin, handelnd wie erwähnt, erteilt den Geschäftsführern vollumfängliche Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.

6. Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während der gesetzlich festgelegten Dauer von fünf Jahren am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt.

Die Komparentin wurde alsdann vom amtierenden Notar über Artikel 69 (2) des Gesetzes über die Handelsgesellschaften belehrt, dass keine Verschmelzung zwischen dem Vermögen der Gesellschaft und dem des Rechtsnachfolgers und die Übernahme des Gesellschaftsvermögens durch den vormalig alleinigen Gesellschafter, vor Ablauf einer Frist von (30) dreißig Tagen, ab dem Tag der Veröffentlichung der vorliegenden Urkunde geschehen kann und sofern kein Gläubiger der derzeit aufgelösten und liquidierten Gesellschaft die Gewährung von Sicherheiten verlangt hat.

*Kosten:*

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden auf ungefähr 1.130.- Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Hesperange, Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht erklärt hiermit, dass auf Anfrage der oben angeführten Partei die vorliegende Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer Übersetzung in Deutsch. Auf Anfrage der selben Partei, und im Fall einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, gilt die englische Version.

Nachdem das Dokument dem Komparenten, welcher dem Notar mit seinem Familien- und Vornamen, Wohnsitz und Familienstand bekannt ist, vorgelesen und erklärt wurde, hat dieser es zusammen mit dem amtierenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Giordani, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2014. Relation: LAC/2014/52759. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé):* Carole Frising.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 14 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177767/113.

(140203413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

**Looscan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 172.753.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014177772/12.

(140203803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

**Michael Kors (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 150.020.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 191.590.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of October.

Before us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

**THERE APPEARED:**

Toptip Limited (to be renamed Michael Kors (UK) Holdings Limited), a company under the laws of England, having its registered offices at 33 Kingsway, WC2B 6UF London, United Kingdom, and registered with the trade register in the United Kingdom (Company Register of the Companies House) under file number 09072153 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Regis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder is the owner of twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, all fully paid up, representing the entire issued and outstanding share capital of

Michael Kors (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg register of commerce and companies (Registre de Commerce et des Sociétés) and having a share capital of USD 20,000 (the Company);

II. The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on October 27, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

III. The Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred fifty million United States dollars (USD 150,000,000) in order to bring it from its present amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares, all in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1) each, to the amount of one hundred fifty million twenty thousand United States dollars (USD 150,020,000) by way of the issuance of one hundred fifty million (150,000,000) shares of the Company, having a nominal value of one United States dollar (USD 1) each and with the same features, rights and obligations as the existing shares.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the subscription and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe for one hundred fifty million (150,000,000) shares of the Company, having a nominal value of one United States dollar (USD 1) each, and to fully pay them up by the transfer of part of an undocumented receivable, in an amount of one hundred fifty million United States dollars (USD 150,000,000), that the Sole Shareholder holds against the Company (the Receivable), which amount shall entirely be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the Receivable is evidenced inter alia, by a certificate dated October 30, 2014 signed by the management of Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate).

The Certificate states in essence that:

(i) “the Receivable was created on October 29, 2014 and represents part of the transfer price of (i) 1 share with a nominal value of USD 1 representing all the issued and outstanding share capital of Michael Kors (Europe) Holdings B.V., a private limited liability company under Curacao law (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its statutory seat in Curacao and registered with the Curacao trade register under number 118527, and (ii) 50,000 shares with a nominal value of USD 1 representing all the issued and outstanding share capital of Michael Kors International Limited, with registered address at P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered in the British Virgin Islands with number 554742, from the Sole Shareholder to the Company;

(ii) the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

(iii) the Receivable is certain and is due and payable on its respective due date without deduction (certain, liquide et exigible);

(iv) based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable is valued to, at least, one hundred fifty million United States dollars (USD 150,000,000) and since the creation of the Receivable, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the Receivable;

(v) the Receivable can be freely transferred by the Sole Shareholder and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

(vi) all formalities to transfer the Receivable have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the disposal of the Receivable by the Sole Shareholder, the Receivable shall cease to exist”.

The Certificate, after signature ne varietur by proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The share capital is set at one hundred fifty million twenty thousand United States dollars (USD 150,020,000.-), represented by one hundred fifty million twenty thousand (150,020,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each”.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually and with full power of substitution, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ten thousand Euros (EUR 10,000.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le trente-et-unième jour d'octobre.

Par-devant nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

#### **A COMPARU:**

Toptip Limited (devant être renommée Michael Kors (UK) Holdings Limited, une société constituée en sous le droit anglais, ayant son siège social situé au 33 Kingsway, WC2B 6UF Londres, Royaume-Uni et immatriculée au Royaume-Uni (Company Register of the Companies House) sous le numéro 09072153 (l'Associé Unique),

ici représentée par Regis Galiotto, cleric de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est le propriétaire de vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, toute entièrement libérées, représentant l'intégralité du capital social émis et souscrit de Michael Kors (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, non encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital social de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) (la Société);

II. La Société a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 27 octobre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont, à ce jour, pas été modifiés.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cent cinquante million de dollars américain (USD 150.000.000) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, à un montant de cent cinquante million vingt mille dollars américains (USD 150.020.000) par l'émission de cent cinquante million de nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et ayant les mêmes droits, obligations et caractéristiques que les parts sociales existantes.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération de l'augmentation de capital comme suit:

#### *Souscription – Libération*

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cent cinquante million de nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libérer par le transfert partiel d'une créance non-documentée, pour un montant de cent cinquante million de dollars américain (USD 150.000.000) (la Créance), que l'Associé Unique détient envers la Société, ledit montant étant entièrement et intégralement alloué au compte nominal de capital social de la Société.

La valeur de la Créance est évaluée entre autre par un certificat émis en date du 30 octobre 2014 par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat).

Le Certificat énonce substantiellement que:

- «la Créance a été créé le 29 octobre 2014 et représente une partie de la valeur de transfert (i) d'une action ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) représentant l'entière du capital social de Michael Kors (Europe) Holdings B.V., une société à responsabilité limitée régie par le droit de Curaçao (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), ayant son siège social à Curaçao et enregistrée auprès du registre de commerce de Curaçao sous le numéro 118527, et (ii) de 50.000 actions ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) représentant l'entière du capital social de Michael Kors International Limited, ayant son siège social à P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au Iles Vierges Britanniques sous le numéro 554742, de l'Associé Unique à la Société;

- l'Associé Unique est le propriétaire de la Créance, le seul titulaire de la Créance, et peut librement disposer de la Créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible en date due sans pénalité aucune

- sur base des principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, la Créance est évaluée, à au moins, cent cinquante million de dollars américain (USD 150.000.000) et depuis la date de création de la Créance, aucun changement matériel n'a eu lieu qui aurait déprécié la valeur de la Créance;

- la Créance est librement cessible par l'Associé Unique et n'est soumise à aucune restriction ni grevée d'aucun nantissement ou privilège qui limiterait sa cessibilité ou réduirait sa valeur; et

- toutes les formalités requises et consécutives au transfert de la Créance ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et, suite à l'apport de la Créance par l'Associé Unique, la Créance cessera d'exister».

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexés au présent acte aux fins de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à cent cinquante million et vingt mille dollars américains (USD 150.020.000,-), représenté par cent cinquante million et vingt mille (150.020.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société pour procéder au nom de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ dix mille Euros (EUR 10.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de l'Associé Unique, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de l'Associé Unique, le mandataire de l'Associé Unique a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 novembre 2014. Relation: LAC/2014/52331. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177791/177.

(140203963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

**Masal Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.  
R.C.S. Luxembourg B 178.742.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 14 novembre 2014*

L'assemblée générale, après avoir délibérée, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société au L-1618 Luxembourg, 2 rue des Gaulois.

*Les actionnaires*

Référence de publication: 2014177786/12.

(140203212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

---

**Alalban S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 118.942.

—  
Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALALBAN S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2014177345/12.

(140203818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

---

**Breelux Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 135.099.

—  
Par jugement rendu en date du 13 novembre 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- BREELUX FINANCE SA, avec siège social à L-2163 LUXEMBOURG, 29 avenue Monterey,

Le même jugement a nommé juge commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge et liquidateur Me Marie-Christine GAUTIER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Maître Marie-Christine GAUTIER

22, rue Marie-Adelaïde

L-2128 Luxembourg

Référence de publication: 2014177420/17.

(140203321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

---

**UnitedHealthcare International IV, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 171.580.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 12 novembre 2014 que:

- La démission de M. Philippe SALPETIER, gérant de type B de la Société, avec effet au 31 octobre 2014, a été acceptée.
- La personne suivante a été nommée gérant de type B de la Société, avec effet au 31 octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée:

\* Mr Livio Gambardella, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi, Italie, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177231/17.

(140203026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

---

**DeLux Miwwel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4570 Differdange, 44-46, rue Pierre Gansen.

R.C.S. Luxembourg B 143.227.

---

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour DeLux Miwwel SARL*

Signature

Référence de publication: 2014178390/12.

(140205109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

---

**DeLux Miwwel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4570 Differdange, 44-46, rue Pierre Gansen.

R.C.S. Luxembourg B 143.227.

---

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour DeLux Miwwel SARL*

Signature

Référence de publication: 2014178389/12.

(140205108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

---

**Dentsply International Inc. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 163.225.

---

Les comptes annuels de la succursale luxembourgeoise au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Dentsply International Inc. Luxembourg Branch*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014178387/12.

(140204950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

---

**Digital Republik S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 66.064.

---

L'an deux mille quatorze, le dix octobre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le soussigné.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société à responsabilité limitée «DIGITAL REPUBLIK S.à.r.l.», ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, sous-section B numéro 66064, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg en date du 11 août 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 816 du 9 novembre 1998; et dont les statuts n'ont à ce jour jamais été modifiés.

La séance est ouverte sous la présidence de Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les cinq cents (500) parts représentant l'intégralité du capital social d'un montant de douze mille trois cent nonante quatre mille euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68), sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Divers

IV. L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, les Actionnaires présents ou représentés, se considérant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, décident de renoncer aux formalités de convocation.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accorder décharge pleine et entière aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sous réserve que la liquidation ne laisse apparaître aucune faute dans l'exécution des tâches qui leur incombent selon leur mandat respectif.

*Troisième résolution*

L'assemblée nomme en tant que liquidateur la société SOCIETE DE CONSEIL D'ETUDE ET DE GESTION AUX INDUSTRIELS ET AUX PARTICULIERS S.à r.l., en abrégé SCEGIP, ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 370, Route de Longwy et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 81683.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, J. EVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 14 octobre 2014. Relation: LAC/2014/47908. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014178391/68.

(140205146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

**DE.CE Investment SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, roue d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 84.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014178404/10.

(140204759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

**DE.CE Investment SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, roue d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 84.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014178405/10.

(140204760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

**DNCA Finance Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 131.734.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178407/10.

(140204490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

**Ecully PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 112.742.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18/11/2014.

Enrico Baldan.

Référence de publication: 2014178415/10.

(140205156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

**Eranthe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 170.567.

## DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen, on the seventh of November.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

"KAPITOL INVESTMENTS S.à r.l.", a société à responsabilité limitée (private limited liability company) organised under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, "the principal",

here represented by Mr Steve Gouveia, with professional address at Luxembourg,

"the proxyholder",

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxyholder, represented as stated hereabove, declares and requests the notary to act:

1. That the company «ERANTHE S.à r.l.», société à responsabilité limitée, having its registered office in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 170567, has been incorporated on July 20, 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2189 on September 04, 2012.

2. That the corporate capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares (the "Shares") of one euro (EUR 1.-) each, entirely paid-up.

3. That the principal is the sole owner of all the corporate units representing the corporate capital of the Company.

4. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the principal as liquidator of the Company declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

6. That the principal also declares that it is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and it declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the company has ceased, that the sole member takes over all the assets of the company and that it will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

8. That the principal grants discharge to the managers of the company.

9. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the principal, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the principal, said proxyholder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le sept novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«KAPITOL INVESTMENTS S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

"la mandante",

ici représentée par Monsieur Steve Gouveia, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

"le mandataire",

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La mandante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Que la société à responsabilité limitée «ERANTHE S.à r.l.», ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro B 170567, a été constitué suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2189 le 04 septembre 2012.

2. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) divisé en douze mille cinq cents (12,500) parts sociales (les "parts sociales") d'un euro (EUR 1.-) chacune, entièrement libérées.

3. Que la mandante est la seule propriétaire de la totalité des parts sociales représentatives du capital souscrit de la Société.

4. Que par la présente, la mandante, en tant que détentrice unique de la totalité des parts sociales, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat

5. Que la mandante, en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que la mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'associée unique est investie de tout l'actif et qu'elle réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société.

9. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la mandante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Et après lecture faite à la mandataire de la mandante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. GOUVEIA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15169. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé):* Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014178447/88.

(140204593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

---

#### **Etablissement Claude Kremer Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9417 Vianden, 10, Impasse Kalchesbach.

R.C.S. Luxembourg B 96.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014178449/10.

(140204780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

---

#### **Fiduciaire Lois et Taxes s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3597 Dudelange, 2, rue Antoine Zinnen.

R.C.S. Luxembourg B 115.770.

Statuts coordonnés suivant acte du 24 octobre 2014, reçu par Me Urbain THOLL, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014178464/10.

(140204913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

---

#### **Bridgepoint Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.354.

L'associé de la Société, Bridgeport Advisers Holdings, a transféré son siège social qui est désormais au 95, Wigmore Street, Londres W1U 1FB, Royaume-Uni.

Il y a dorénavant lieu de prendre en compte l'adresse professionnelle de Messieurs Charles Barter et Paul Gunner, gérants de la Société, située au 95, Wigmore Street, Londres W1U 1FB, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014178297/14.

(140204976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

---

**FR Prime Holdings II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 32.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 173.237.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178483/10.

(140205073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

**FR Prime Holdings III (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 32.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 173.239.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178484/10.

(140205072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

**Chapiteaux Thill S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4832 Rodange, 402, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 51.209.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014 à Rodange*

Les administrateurs de la société CHAPITEAUX THILL S.A. ont pris la résolution suivante:

1. Suite à l'expiration du mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Thierry Adam, le Conseil d'Administration décide de renommer au poste de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Thierry Adam, demeurant Rue Devant la Croix, 3 à B-6747 Châtillon, et ce pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Pour CHAPITEAUX THILL S.A.

Référence de publication: 2014178349/14.

(140204459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

**Onesubsea Lux BRL Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: BRL 40.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.348.

*Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 31 octobre 2014*

1. Madame Cécile JAGER a démissionné de son mandat de gérante avec effet au 31 octobre 2014.

2. Monsieur David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée avec effet au 31 octobre 2014.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ONESUBSEA LUX BRL SARL

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014179349/17.

(140205303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

**CK Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7652 Heffingen, 23, Stenkel.

R.C.S. Luxembourg B 155.028.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014178356/14.

(140204765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

---

**Fregimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 135.120.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014178485/10.

(140204703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

---

**Fregimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 135.120.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014178486/10.

(140204905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

---

**GL Europe RE Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.625.

Les comptes annuels pour la période du 13 Août 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014178511/10.

(140204945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

---

**Global Assurance S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Vendredi 14 novembre 2014.

Natacha Hinaux.

Référence de publication: 2014178517/10.

(140204852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

---

**Health Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 88.704.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 novembre 2014*

1. L'assemblée prend acte de la démission de Madame Christine Lecas de son mandat d'Administrateur en date du 24 février 2014. Elle décide de ratifier la nomination, avec effet au 24 février 2014, de Monsieur Nicolas Mille, employé privé, né le 8 février 1978 à Antony (France), demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2018.

2. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur François Georges de ses mandats d'Administrateur et d'Administrateur-délégué en date du 30 juin 2014. Elle décide de ratifier la nomination, avec effet au 30 juin 2014, de Monsieur Alexandre Taskiran, expert-comptable, né le 24 avril 1968 à Karaman (Turquie), demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l' an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HEALTH MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2014178537/19.

(140204856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

**Gattaca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 110.574.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014178502/10.

(140205034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

**Germa Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 44.327.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014178504/10.

(140204933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

**GGC Credit Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 149.123.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014178507/10.

(140204815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

**GL Europe RE1 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.627.

—  
Les comptes annuels pour la période du 13 Août 2013 au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014178512/10.

(140204450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

---

**GL Europe RE2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.629.

---

Les comptes annuels pour la période du 13 Août 2013 au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014178513/10.

(140204451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

---

**GL Europe Sheffield 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.682.

---

Les comptes annuels pour la période du 13 Août 2013 au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014178514/10.

(140204453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

---

**Global Assurance S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.209.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Vendredi 14 novembre 2014.

Natacha Hainaux.

Référence de publication: 2014178516/10.

(140204851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

---

**Grenchen Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.301.

---

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014178523/10.

(140205164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

---

**G Pioneer Holdco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 180.772.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014178488/10.

(140204823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

---

**Handelsbanken Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 22.175.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69635 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014178534/10.

(140204685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

**I.C.I. S.A. (Immo Consult International), Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 107.210.

L'an deux mille quatorze,

le trente octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Yves BACQUELAINE, administrateur de société, demeurant rue des Genêts 9, B-4052 Chaudfontaine (Belgique),

ici représenté par:

Madame Dóra Szabò, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 07 octobre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle personne comparante, représentée comme il est précisé ci-avant, est l'actionnaire unique (l'«Actionnaire») de la société «I.C.I. S.A. (Immo Consult International)» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 107 210, constituée suivant acte notarié dressé en date du 25 février 2005, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 18 août 2005, sous le numéro 810 et page 38849.

Les statuts de la Société n'ont subi aucune modification depuis lors.

Laquelle personne comparante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et représentant ainsi l'intégralité du capital social actuellement fixé à SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (70'000.- EUR) représenté par cent (100) actions ordinaires d'une valeur nominale de SEPT CENTS EUROS (700.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire DECIDE d'accepter la démission de Madame Cécilia NADAL DEL CARPIO et de Madame Catherine DEMORTIER de leurs mandats actuels d'administrateurs de la Société et DECIDE de même de leur accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement desdits mandats jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

Suite à ces démissions, Monsieur Yves BACQUELAINE, administrateur de société, né à Forest (Belgique), le 15 février 1950, demeurant rue des Genêts 9, B-4052 Chaudfontaine (Belgique), est confirmé en sa qualité de seul et unique administrateur de la Société.

Le mandat de l'administrateur unique prendra fin à l'assemblée générale annuelle amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2018.

Toutefois son mandat expirera à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

*Troisième résolution*

L'Actionnaire DECIDE de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et plus particulièrement la faculté pour la Société d'avoir un seul actionnaire et la possibilité d'un administrateur unique, sans néanmoins toucher à son objet social, ni à son capital social et ni à sa forme juridique, qui demeurera une société anonyme:

Les nouveaux articles des statuts refondus auront désormais la teneur suivante:

## I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de «I.C.I. S.A. (Immo Consult International)» (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet l'étude, la promotion, le développement de toute opération immobilière au sens le plus large du terme ainsi que la commercialisation, l'achat, la vente, la location, l'importation ou l'exportation de tout bien, système ou matériel.

La Société a également pour objet l'assistance à la gestion technico-commerciale et informatique aux entreprises, de même que toute intervention en qualité d'intermédiaire ou de commissionnaire, tant dans le domaine du négoce que dans celui de la promotion de la publicité en général.

La Société pourra s'intéresser par toutes voies, notamment la prise de participations à toutes entreprises ou sociétés existantes ou à créer, au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dont l'objet sera analogue, similaire ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle peut accomplir au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou étant de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation et qui ne lui sont pas interdites par la loi.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (70'000.- EUR) représenté par cent (100) actions ordinaires d'une valeur nominale de SEPT CENTS EUROS (700.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées,

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de mai de chaque

année à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'Administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.»

DONT ACTE, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la même mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: D. SZABÒ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 04 novembre 2014. Relation: EAC/2014/14819. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014178545/217.

(140204460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

### **JASB Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 191.911.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the sixth November,  
Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

#### THERE APPEARED

Mrs Sylvie BOUFFA, born on 24 July 1969 in Verviers (Belgium), Belgian nationality, passport number EM638016, residing at 27, rue des Cerisiers, L-1322 Luxembourg;

Mr Jean AGIE DE SELSATEN, born on 13 August 1974 in Mortsel (Belgium), Belgian nationality, passport number EK129726, residing at 97-99, rue Konkel, B-1150 Brussels;

Such appearing parties, have requested the notary to enact the following Articles of Association of the private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated as follows.

#### **Preliminary Title - Definitions and Interpretation**

In these Articles of Association, except where the context requires otherwise, the following words and expressions shall have the respective meaning set out below:

“Accounting Period”	a period (i) beginning on the date of incorporation of the Company in the case of the first accounting period and in the case of a subsequent accounting period on 1 <sup>st</sup> January in the relevant year and (ii) ending on the 31 December of the same year or, in the case of the final accounting period, on the date on which the Company is liquidated;
“Affiliate”	any Person directly or indirectly controlling, controlled by, or under common control with, such other Person;
“Articles of Association”	The articles of association of the Company, as amended from time to time;
“Board of Managers”	the board of Managers of the Company, as appointed from time to time;
“Business Day”	each day, except any Saturday, Sunday or public holiday, upon which banks are generally open for business in Luxembourg;
“Company”	JASB Holding, a company incorporated under the form of a private limited company (société à responsabilité limitée);
“Companies Law”	the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time;
“EUR”	the Euro, the lawful currency of the Economic and Monetary Union of the European Union;
“General Meeting”	any regularly constituted meeting of Shareholders, if any;
“Manager”	the sole manager or any member of the Board of Managers, as appointed from time to time;
“Ordinary Majority”	a vote by Shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the corporate capital of the Company;
“Person”	any natural or legal body, including any individual natural person, firm, company, corporation, government, state or agency of a state or any association, trust or partnership (whether or not having separate legal personality) or two or more of the foregoing;
“Share”	each share (part sociale) in the capital of the Company;
“Shareholder”	any holder of any one or more Shares;
“Special Majority”	a vote by a majority of Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital of the Company; such vote may be cast in front of a Luxembourg notary public as and when applicable.

In these Articles of Association, the following shall be construed as follows:

(a) Article and paragraph headings used in these Articles of Association are inserted for ease of reference only and shall not affect construction.

(b) References to “writing” or “written” includes any non-transitory form of visible reproduction of words.

(c) References to times of the day are to that time in Luxembourg time zone and references to a day are to a period of twenty-four (24) hours running from midnight.

(d) References to the word “include” or “including” (or any similar term) are not to be construed as implying any limitation and general words introduced by the word “other” (or any similar term) shall not be given a restrictive meaning by reason of the fact that they are preceded or followed by words indicating a particular class of acts matters or things.

(e) Except where the context specifically requires otherwise words importing one gender shall be treated as importing any gender, words importing individuals shall be treated as importing corporations and vice versa, words importing the singular shall be treated as importing the plural and vice versa, and words importing the whole shall be treated as including a reference to any part thereof.

(f) References to statutory provisions or enactments shall include references to any amendment, modification, extension, consolidation, replacement or re-enactment of any such provision or enactment (whether before or after the date of these Articles of Association), to any previous enactment which has been replaced or amended and to any regulation, instrument or order or other subordinate legislation made under such provision or enactment.

## I. Main Corporate Features

### Art. 1. Form - Name.

1.1 The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the Companies Law and these Articles of Association.

1.2 The Company exists under the corporate name of “JASB Holding”.

1.3 All documents drafted by the Company and addressed to third parties, such as letters, invoices or publications, must bear the registered name of the Company, including the words “S.à r.l.” or “société à responsabilité limitée”, as well as the address of the registered office of the Company and the initials R.C.S Luxembourg, followed by the number under which the Company is registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry as well as the corporate capital of the Company.

### Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

2.2 The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers.

2.3 The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the General Meeting adopted at the Special Majority.

2.4 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers.

2.5 Where the Board of Managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the means of communication between such office and Persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a company incorporated in Luxembourg.

### Art. 3. Object.

3.1 The Company’s object is to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign, commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.2.1 make investments whether directly or through direct or indirect participations in Affiliates;

3.2.2 borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

3.2.3 advance, lend or deposit money or give credit to its Affiliates;

3.2.4 enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any Affiliate thereof, or any director, manager or other agent of the Company or any Affiliate thereof, and to render any assistance to the Affiliates, within the limits of the laws of Luxembourg; and

3.2.5 enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, connected directly or indirectly to the areas described above;

provided that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Shareholders adopted at the Special Majority.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several Shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 The corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) Shares in registered form having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the Shareholders adopted at the Special Majority.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 Each Share entitles the holder thereof to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is recognized per Share. Joint co-owners must appoint a sole Person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among Shareholders. The transfer of Shares (inter vivos) to non-Shareholders is subject to the prior approval of the General Meeting adopted at the Special Majority. A Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.4 A register of Shareholders will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Companies Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Companies Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of Managers.**

7.1 The Company shall be managed by a Board of Managers composed of at least one (1) class A Manager and one (1) class B Manager appointed as class A Manager or class B Manager for the term as determined by the Shareholders. The Shareholders shall determine the number of Managers of each class, their remuneration and the term of their office. The Managers need not to be Shareholders.

7.2 The Managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the General Meeting adopted at the Ordinary Majority.

#### **Art. 8. Powers.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Companies Law or these Articles of Association to the Shareholders shall be within the competence of the Board of Managers or the sole Manager, if any, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether Shareholders or not, by the Board of Managers or in accordance with article 10.2 of these Articles of Association.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1 The Board of Managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any Manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

9.3 No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The

notice may be waived by the consent of each member of the Board of Managers given by any suitable written means of communication. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

9.4 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxyholder by any suitable written means of communication. A Manager may also appoint another Manager as his proxyholder by any other non-written means of communication, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5 The Board of Managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one class A Manager and one class B Manager. Resolutions of the Board of Managers are validly taken by a majority of the votes cast, provided that at least one class A Manager and one class B Manager agreed on those resolutions. The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all the Managers present or represented at the meeting.

9.6 Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the Persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the Managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by any suitable written means of communication.

#### **Art. 10. Representation.**

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two (2) class A Managers.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or sole signature of any Person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles of Association and within the limits of such power.

#### **Art. 11. Liability of the Managers.**

11.1 The Managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles of Association as well as the applicable provisions of the Companies Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the Managers and other officers of the Company, as well as those Persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles of Association, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been Managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such Persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Companies Law, a Manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other Managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or wilful default.

### **IV. General Meetings**

#### **Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1 Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles of Association, resolutions of the Shareholders shall be adopted at General Meetings.

12.2 If there are no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by circular resolution. The Shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles of Association and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the Shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by any suitable written means of communication.

12.3 Each Shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each Share is entitled to one vote.

12.4 The sole Shareholder assumes all powers conferred by the Companies Law or these Articles of Association to the General Meeting. The decisions of the single Shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

#### **Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.**

13.1 The Shareholders may be convened or consulted by any Manager. The Board of Managers must convene or consult the Shareholders following the request of Shareholders representing more than one-half of the corporate capital of the Company.

13.2 The Shareholders shall be convened or consulted by any suitable written means of communication.

13.3 Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4 General Meetings shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5 If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another Person, who need not be a Shareholder, as his proxyholder by any suitable written means of communication.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted at the Ordinary Majority. If the proportion of more than fifty per cent (50%) of the corporate capital is not reached at the first General Meeting or first written consultation, Shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.

13.8 Notwithstanding the above, resolutions to amend the Articles of Association or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted at the Special Majority. However, in no case may the majority of Shareholders oblige any Shareholders to increase his participation in the Company.

13.9 The Shareholders may only change the nationality of the Company by unanimous vote.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits**

### **Art. 14. Accounting Period and Annual General Meeting.**

14.1 Unless otherwise provided herein, the Accounting Period shall begin on 1<sup>st</sup> January of each year and shall end on the 31<sup>st</sup> December of each year.

14.2 Each year, with reference to the Accounting Year, the Board of Managers shall prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the Managers, the auditors, if any, and the Shareholders towards the Company.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the 15 of May of each year at 10 a.m. and if such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

14.5 If there are no more than twenty-five (25) Shareholders, the annual General Meeting shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the General Meeting which shall take place within the time limit set forth by the Companies Law.

### **Art. 15. Auditor.**

15.1 The Company shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaire(s)) or approved statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés) when so required by law.

15.2 The auditors shall be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

15.3 The auditors shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.

### **Art. 16. Allocation of Profits.**

16.1 Five per cent (5%) of the Company's annual net profits shall be allocated to the reserve required by law. This requirement shall cease when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

16.2 The Shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, subject to the following conditions:

- (a) a statement of accounts or an inventory or report is established by the Board of Managers;
- (b) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last Accounting Period, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (c) the decision to pay interim dividends is taken by the Shareholders;
- (d) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(e) should, after the close of the Accounting Period, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant Shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

### 17. Liquidation.

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of General Meeting which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders in proportion to the Shares held by each Shareholder in the Company.

## VII. Applicable Law

**18. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Companies Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

### *Transitory provision*

The first Accounting Period shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2014.

### *Subscription - Payment*

The twelve thousand five hundred (12,500) new shares are subscribed, as follows:

- Mrs Sylvie BOUFFA, prenamed, declares to subscribe to six thousand three hundred and seventy-five (6,375.-) Shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of six thousand three hundred and seventy-five Euro (EUR 6,375.-) to be entirely allocated to the corporate capital account of the Company.

- Mr Jean AGIE DE SELSATEN, prenamed, declares to subscribe to six thousand one hundred and twenty-five (6,125.-) Shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of six thousand one hundred and twenty-five Euro (EUR 6,125.-) to be entirely allocated to the corporate capital account of the Company.

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

### *Decisions of the Shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed Shareholders, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. Are appointed as Managers for an indefinite period:

(a) Mrs Sylvie BOUFFA, prenamed, acting as class A Manager;

(b) Mr Jean AGIE DE SELSATEN, prenamed, acting as class A Manager

(c) Mr Pierre DE BACKER, born on 7 December 1973 in Haine-Saint-Paul (Belgium), Belgian nationality, passport number EM535742, professionally residing at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, acting as class B Manager;

2. The Company shall have its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, said persons signed together with the notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le six novembre,

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

- Madame Sylvie BOUFFA, née le 24 juillet 1969 à Verviers (Belgique), de nationalité belge, numéro de passeport EM638016, résidant au 27, rue des Cerisiers, L-1322 Luxembourg;

- Monsieur Jean AGIE DE SELSATEN, né le 13 août 1974 à Mortsel (Belgique), de nationalité belge, numéro de passeport EK129726, résidant au 97-99, rue Konkel, B-1150 Bruxelles.

Les parties comparantes ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée.

### **Titre préliminaire - Définitions - Interprétation**

Dans les présents statuts, sauf lorsqu'une interprétation différente est nécessaire eu égard au contexte, les mots et expressions exposés ci-dessous auront le sens suivant:

“Associé”	tout détenteur d'une ou plusieurs Parts Sociales;
“Affilié”	toute Personne qui, directement ou indirectement contrôle, est contrôlée par, ou est sous le contrôle conjoint de, cette autre Personne;
“Assemblée Générale”	toute assemblée générale des Associés, le cas échéant, régulièrement constituée;
“Conseil de Gérance”	le conseil de gérance de la Société, tel que nommé;
“EUR”	l'Euro, la monnaie en vigueur dans l'Union Economique et Monétaire de l'Union Européenne;
“Jour Ouvrable”	un jour pendant lequel les banques sont ouvertes au Luxembourg dans le cadre de leurs activités, en dehors des samedis, dimanches et jours fériés;
“Gérant”	le gérant unique ou tout membre du Conseil de Gérance, tel que nommé de temps à autre;
“Loi sur les Sociétés”	la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
“Majorité Ordinaire”	un vote des Associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social de la Société;
“Majorité Spéciale”	une majorité des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) capital social de la Société; ces voix peuvent être exprimées devant un notaire au Luxembourg, le cas échéant;
“Part Sociale”	toute part sociale dans le capital de la Société;
“Période Comptable”	une période (i) commençant à la date de constitution de la Société dans le cas d'une première période comptable et dans le cas d'une période comptable ultérieure le 1 <sup>er</sup> janvier de l'année concernée et (ii) prenant fin le 31 décembre suivant ou, dans le cas de la dernière période comptable de la Société, à la date à laquelle la Société est définitivement dissoute;
“Personne”	toute personne physique ou morale, en ce compris tout individu, société, gouvernement, état ou agence d'un état, ou toute association trust, association (avec ou sans personnalité morale) ou deux ou plus personnes précitées;
“Société”	JASB Holding, une société constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée;
“Statuts”	les statuts de la Société, tels que modifiés le cas échéant.

Dans les présents Statuts, les termes suivants sont à interpréter comme suit:

(a) Les intitulés des articles et des paragraphes utilisés dans les présents Statuts ne servent que de référence et n'ont aucune incidence sur leur interprétation.

(b) Les renvois à “écrit” comprennent tout autre mode non transitoire de reproduction visible des mots.

(c) Les renvois aux heures du jour font référence au fuseau horaire de Luxembourg et les renvois à un jour font référence à une période de vingt-quatre (24) heures à compter de minuit.

(d) Les renvois au mot “comprend/comprennent” ou “y compris” (ou tout terme analogue) ne sont pas à interpréter comme impliquant une quelconque limitation et les mots de portée générale introduits par le mot “autre(s)” (ou tout terme analogue) ne sont pas réputés donner un sens restrictif en raison du fait qu'ils sont précédés ou suivis par des mots qui dénotent une catégorie particulière d'actes, de questions ou de choses.

(e) Sauf si le contexte exige expressément le contraire, les mots d'un genre donné comprennent tout autre genre, les mots qui renvoient à des individus sont réputés renvoyer à des entreprises et vice versa, les mots au singulier renvoient au pluriel et vice versa, et les mots qui renvoient à un tout sont à interpréter comme renvoyant également à toute partie de ce tout.

(f) Les renvois à des dispositions ou dispositifs légaux font référence à tout avenant, à toute modification, à toute prorogation, à tout remplacement ou à tout renouvellement de ladite disposition ou dudit dispositif (qu'ils soient antérieurs ou postérieurs aux présents Statuts), à tout dispositif remplacé ou modifié et à tout règlement, à tout instrument ou à toute ordonnance ou à toute législation subordonnée établie en vertu de ladite disposition ou dudit dispositif.

## I. Caractéristiques principales de la Société

### Art. 1<sup>er</sup>. Forme juridique et Dénomination.

1.1 La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la Loi sur les Sociétés et les présents Statuts.

1.2 La Société existe sous la dénomination sociale «JASB Holding».

1.3 Tous les documents dressés par la Société et destinés à des tiers, comme par exemple des lettres, des factures ou publications, doivent contenir la dénomination sociale de la Société en ce compris la mention “S.à r.l.” ou “société à responsabilité limitée”, l’adresse du siège social de la Société et les initiales R.C.S Luxembourg suivi du numéro sous lequel la Société est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ainsi que du montant du capital social.

### Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

2.2 Le siège social de la Société peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par une résolution du Conseil de Gérance.

2.3 Le siège social peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l’Assemblée Générale adoptée à la Majorité Spéciale.

2.4 Des succursales, filiales ou tout autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu’à l’étranger par une résolution du Conseil de Gérance.

2.5 Lorsque le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d’ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents et que ces événements seraient de nature à interférer avec les activités normales de la Société à son siège social, ou avec les moyens de communication entre le siège social et l’étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l’étranger jusqu’à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n’auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

### Art. 3. Objet social.

3.1 L’objet de la Société est d’acquérir et de détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d’acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participation, d’apport, de prise ferme ou d’option, de négociation ou de toute autre manière, ou d’instruments financiers de dette, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d’administrer, de développer et de gérer ces intérêts.

3.2 La Société pourra notamment conclure les transactions suivantes:

3.2.1 effectuer des investissements, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans ses Affiliés;

3.2.2 emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l’émission d’obligations, de titres de dettes (notes), de billets à ordre (promissory notes), certificats et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.2.3 avancer, prêter, déposer des fonds ou accorder des crédits à ses Affiliés;

3.2.4 accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l’entreprise, ou par l’une ou l’autre de ces méthodes, pour l’exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de tout Affilié, ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de toute Affilié, et apporter toute assistance aux Affiliés, dans les limites de la loi luxembourgeoise; et

3.2.5 conclure tous contrats, et notamment, des contrats d’association, des contrats de souscription, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d’administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus;

pour autant que la Société ne réalise aucune opération qui pourrait l’amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l’accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l’accomplissement de celui-ci.

### Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des Associés de la Société adoptée à la Majorité Spéciale.

4.3 La Société ne sera pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civiques, de l’incapacité, de l’insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

## II. Capital social - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par l'Assemblée Générale des Associés adoptée à la Majorité Spéciale.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule Personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés. La cession de Parts Sociales (inter vivos) à des non-Associés est soumise à l'accord préalable de l'Assemblée Générale adoptée à la Majorité Spéciale. Une cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

6.4 Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et peut être consulté par chaque Associé qui le désire.

6.5 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par le Conseil de Gérance constitué d'au moins d'un (1) Gérant de classe A et d'un (1) Gérant de classe B désignés comme Gérant de classe A ou de classe B pour la durée déterminée par les Associés. Les Associés détermineront le nombre de Gérants de chaque classe, leur rémunération et la durée de leur mandat. Les Gérants ne sont pas nécessairement Associés.

7.2 Les Gérants sont révocables à tout moment ad nutum (sans justification d'une raison) par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée à la Majorité Ordinaire.

### Art. 8. Pouvoirs.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou les présents Statuts aux Associés seront de la compétence du Conseil de Gérance ou du Gérant unique, le cas échéant, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Associés ou non, par le Conseil de Gérance ou conformément à l'article 10.2 des présents Statuts.

### Art. 9. Procédure.

9.1 Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un Gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les Gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

9.3 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Gérance par tout moyen écrit de communication adéquat. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

9.4 Tout Gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant comme son mandataire par tout moyen écrit de communication adéquat. Un Gérant peut également nommer un autre Gérant comme son mandataire par tout moyen non-écrit de communication, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5 Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, en ce compris au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B. Les décisions du Conseil de Gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées et à condition qu'au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B aient approuvé ces décisions. Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les Personnes participant à la réunion peuvent

s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Des résolutions circulaires signées par tous les Gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des Gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées par tout moyen écrit de communication adéquat.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux Gérants de classe A.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute Personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2 des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 11. Responsabilité des Gérants.**

11.1 Les Gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi sur les Sociétés.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les Gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les Personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de Gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces Personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi sur les Sociétés, un Gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres Gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

### **IV. Assemblées Générales**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1 Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des Associés sont adoptées en Assemblée Générale.

12.2. Si le nombre d'Associés n'excède pas vingt-cinq (25), les décisions des Associés pourront être prises par résolution circulaire. Les Associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des Associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées par tout moyen écrit de communication adéquat.

12.3 Chaque Associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de Parts détenues par celui-ci. Chaque Part Sociale donne droit à un vote.

12.4 L'Associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi sur les Sociétés ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale. Les décisions de l'Associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### **Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.**

13.1 Les Associés peuvent être convoqués ou consultés par tout Gérant de la Société. Le Conseil de Gérance doit convoquer ou consulter les Associés à la demande des Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les Associés sont convoqués ou consultés par tout moyen écrit de communication adéquat.

13.3 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale sera donnée à tous les Associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les Associés de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un Associé peut prendre part à toute Assemblée Générale en désignant une autre Personne comme mandataire, Associé ou non, par tout moyen écrit de communication adéquat.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises qu'à la Majorité Ordinaire. Si la proportion de plus de cinquante pour cent (50%) du capital social n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les Associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Nonobstant ce qui précède, les résolutions destinées à modifier les Statuts ou à dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par une Majorité Spéciale. Cependant, en aucun cas la majorité ne peut obliger un Associé à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les Associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'à l'unanimité des voix.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 14. Période Comptable et Assemblée Générale annuelle.

14.1 A moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les présents Statuts, la Période Comptable commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de la Période Comptable, le Conseil de Gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des Gérants, des commissaires aux comptes ou du réviseur d'entreprises, le cas échéant, et des Associés de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle des Associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le 15 du mois de mai à 10 heures et si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le Jour Ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'Associés ne dépasse pas vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation de l'Assemblée Générale qui devra se tenir dans les délais prévus par la Loi sur les Sociétés.

### Art. 15. Commissaires.

15.1 La Société devra être supervisée par un ou plusieurs commissaires ou réviseurs d'entreprises agréés lorsque la loi le requiert.

15.2 Les commissaires ou réviseurs d'entreprises agréés, seront nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

15.3 Les commissaires ou réviseurs d'entreprises agréés seront élus pour une durée maximum de six (6) ans et seront rééligibles.

### Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.2 Les Associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils pourront décider du paiement d'un dividende, de transférer le solde à un compte de réserve, de le reporter en application des dispositions légales en vigueur.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (a) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le Conseil de Gérance;
- (b) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière Période Comptable, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (c) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les Associés;
- (d) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et
- (e) si, après la clôture de la Période Comptable, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les Associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

### 17. Liquidation.

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, nommés par une résolution de l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi sur les Sociétés ou la décision des Associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre de Parts Sociales détenues par chaque Associé dans la Société.

## VII. Loi applicable

**18. Loi applicable.** Il est fait référence à la Loi sur les Sociétés pour tous les points non réglés par les présents Statuts.

### *Disposition transitoire*

La première Période Comptable commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

### *Souscription et Libération*

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales nouvelles sont souscrites, comme suit:

- Madame Sylvie BOUFFA, prénommée, déclare souscrire six mille trois cent soixante-quinze (6.375) Parts Sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 6.375,-) entièrement alloué au capital social de la Société.

- Monsieur Jean AGIE DE SELSATEN, prénommé, déclare souscrire six mille cent vingt-cinq (6.125) Parts Sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille cent vingt-cinq euros (EUR 6.125,-) entièrement alloué au capital social de la Société.

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, preuve en ayant été donné au notaire instrumentant.

### *Estimation des Frais*

Les coûts, dépenses, et charges de toutes sortes qui incombent à la Société ou qui lui seront facturées en raison de sa constitution, ont été estimés à environ mille deux cent euros (EUR 1.200,-).

### *Décisions des Associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés précités, représentant l'intégralité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Les Personnes suivantes sont nommées en qualité de Gérant pour une durée indéterminée:

(a) Madame Sylvie BOUFFA, prénommée, agissant en tant que Gérant de classe A;

(b) Monsieur Jean AGIE DE SELSATEN, prénommé, agissant en tant que Gérant de classe A;

(c) Monsieur Pierre DE BACKER, né le 7 décembre 1973 à Haine-Saint-Paul (Belgique), de nationalité belge, numéro du passeport EM535742, demeurant au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, agissant en tant que Gérant de classe B.

2. Le siège social de la Société est établi au, 291 route d'Arlon L-1150 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BOUFFA, A. DE SELSATEN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 novembre 2014. LAC / 2014 / 52793. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178575/634.

(140204832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

### **JTC (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 148.978.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

JTC Group Limited, a limited liability company incorporated under the Laws of Jersey, having its registered office at Elizabeth House 9 Castle Street St. Helier Jersey JE4 2QP Channel Islands, registered with the Registrar of Companies of Jersey under number 79858, here represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled «ne varietur» by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is representing the full amount of the corporate capital of JTC (Luxembourg) S.A., société anonyme, having its registered office at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S.L.) under B 148.978 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on September 30<sup>th</sup>, 2009, published in the Official Gazette Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2269 on November 19<sup>th</sup>, 2009. The Articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary on November 14<sup>th</sup>, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3141 dated December 21<sup>st</sup> 2011.

The appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to record the following:

The agenda is the following:

1. Change of the date of the annual general meeting from the first Monday of the month of September to the second Monday of the month of November and subsequent amendment of article 16 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

“ **Art. 16.** The Annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Monday of the month of November at 12.00 o'clock. If such day is not a business day in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.”

## 2. Miscellaneous

The appearing party, represented as here above stated, in its capacity as sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

### *Sole resolution*

The sole shareholder resolves to Change of the date of the annual general meeting from the first Monday of the month of September to the second Monday of the month of November and subsequent amendment of article 16 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

“ **Art. 16.** The Annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Monday of the month of November at 12.00 o'clock. If such day is not a business day in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.”

### *Transitory provision*

The next annual general meeting will be held on November 9<sup>th</sup>, 2015 at 12.00 o'clock.

### *Costs, Evaluation*

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

And after reading and giving the interpretation to the proxy holder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le six novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### **A COMPARU:**

JTC Group Limited, une société soumise à la législation du Jersey, avec siège social à Elizabeth House 9 Castle Street St. Helier Jersey JE4 2QP Channel Islands, immatriculée au registre de commerce de Jersey sous le numéro 79858, ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante représente le capital social entier de JTC (Luxembourg) S.A., société anonyme, ayant son siège social à 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés (R.C.S.L.) sous le numéro B 148.978 (la "Société"), constituée suite à un acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire alors de résidence

à Niederanven, en date du 30 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2269 du 19 novembre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire le 14 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 3141 du 21 décembre 2011.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare et requiert le notaire d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification de la date de l'assemblée générale annuelle du premier lundi du mois de septembre au deuxième lundi du mois de novembre et modification subséquente de l'article 16 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 16.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de novembre à 12.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.»

2) Divers.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, en sa qualité d'actionnaire unique requiert le notaire d'acter les décisions suivantes:

#### *Unique résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle du premier lundi du mois de septembre au deuxième lundi du mois de novembre et de modifier en conséquence l'article 16 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 16.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de novembre à 12.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.»

#### *Disposition transitoire*

La prochaine assemblée générale annuelle aura lieu le 9 novembre 2015 à 12.00 heures.

#### *Frais, Évaluation*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, furent estimés approximativement à mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclara qu'à la requête de la personne comparante ci-dessus, le présent acte fût rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A à la requête de la mêmes personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2014. Relation: LAC/2014/52840. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178578/105.

(140204498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

### **Kingswood S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 123.026.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of September,

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Kingswood S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.026, incorporated by a notarial deed enacted on 15 December 2006, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Asso-

ciations, number 228 of 22 February 2007 and lastly amended by a notarial deed enacted on 1 March 2010, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 759 of 12 April 2010.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, Monitor Clipper Partners Investments (SARL) SICAR, a SICAR incorporated and organized in the form of a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 101.711 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Marie-Hélène Emond, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

That all the 500 (five hundred) shares of the Company with a nominal value of EUR 25 (twenty five Euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Change of the Board of managers composition of the Company;
3. Change of the representation rules of the Company;
4. Subsequent amendment of article 12 of the articles of association of the Company, in order to reflect the resolutions 2. and 3. above; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to it prior to this meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed of the agenda and considers the meeting being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

#### *Second resolution:*

It is resolved to amend the Board of managers composition of the Company such that the Company shall be managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B). The manager(s) need not be shareholder(s) of the Company.

#### *Third resolution:*

It is resolved to amend the representation rules of the Company such that the Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of at least 2 (two) managers (any A and/or B managers), including in all cases the signature of 1 (one) B manager or (ii) the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 12 of these Articles.

#### *Fourth resolution:*

As a consequence of second and third resolutions above, it is resolved to amend part of article 12 of the articles of association of the Company, which shall be read as follow:

“ **Art. 12.** The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B). The manager(s) need not be shareholder (s) of the Company.

The managers may be dismissed *ad nutum*.

All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the sole shareholder or to the general meeting of shareholders, as the case may be, fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

In case the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board of managers shall be understood as a reference to the sole manager.

The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of at least 2 (two) managers (any A and/or B managers), including in all cases the signature of 1 (one) B manager or (ii) the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 12 of these Articles.

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law."

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le trentième jour de septembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de "Kingswood S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.026, constituée par acte notarié du 15 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 février 2007, numéro 228, et modifié pour la dernière fois par un acte notarié du 1<sup>er</sup> mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 avril 2010, numéro 759.

Comparet:

L'associé unique de la Société, Monitor Clipper Partners Investments (SARL) SICAR, une société SICAR constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.711 (l'"Associé Unique")

dûment représentée par Marie-Hélène Emond, ayant son adresse professionnelle Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel qu'établi ci-dessus, a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

Toutes les 500 (cinq cents) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de 25 EUR (vingt cinq euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées, de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de toutes les questions à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a préalablement été informé.

L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
  2. Modification de la composition du Conseil de gérance de la Société;
  3. Modification des règles de représentation de la Société;
  4. Modification subséquente de l'article 12 des statuts de la Société de façon à refléter les résolutions 2. et 3. ci-dessus;
- et
5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Seconde résolution:*

Il est décidé de modifier la composition du Conseil de gérance de la Société de sorte que la Société puisse être gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Les gérants peuvent ne pas être associés.

*Troisième résolution:*

Il est décidé de modifier les règles de représentation de la Société de sorte que la Société puisse être engagée vis-à-vis des tiers et à tous égards par (i) les signatures conjointes d'au moins 2 (deux) gérants (gérants A et/ou B), comprenant dans tous les cas la signature d'1 (un) gérant B ou (ii) les signatures conjointes ou la signature individuelle des personnes auxquelles ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 12 des présents Statuts.

*Quatrième résolution:*

En conséquence de la seconde et troisième résolution qui précèdent, il est décidé de modifier en partie l'article 12 des statuts actuels de la Société pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 12.** La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont révocables ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, le conseil de gérance de la Société.

Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au conseil de gérance devra être entendue comme la référence au gérant unique.

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

Aucune convocation préalable n'est requise si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par courrier ou télécopie ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers et à tous égards par (i) les signatures conjointes d'au moins 2 (deux) gérants (gérants A et/ou B), comprenant dans tous les cas la signature d'1 (un) gérant B ou (ii) les signatures conjointes ou la signature individuelle des personnes auxquelles ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 12 des présents Statuts.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi."

#### *Estimation des coûts*

Les coûts, dépenses, frais et charges, quelque soit leur forme, qui devaient être versés par la Société ou qui seraient mis à sa charge par le présent acte, sont estimés à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué en entête de ce document.

Le document ayant été lu par la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la personne comparante et en cas de divergence entre le texte en anglais et le texte en français, la version anglaise prévaudra.

Signé: M.-H. EMOND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2014. Relation: LAC/2014/47154. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178587/207.

(140204614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

#### **Kesa Holdings Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.049.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of November.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Kesa Holdings Limited, a company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, registered with the United Kingdom Companies House under the number 04230115 and having its registered office at 2<sup>nd</sup> Floor, 22-24 Ely Place, London, EC1N 6TE,

represented by Me Matthieu Groetzinger, lawyer, residing professionally at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated November 3<sup>rd</sup>, 2014,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and submitted together with it to the stamp and registration duties.

The appearing party, represented as stated above, explained that in the context of the reorganization initiated by the management of the Darty Group for more than a year now it has been decided:

- to refocus its activities on three territories (France, Belgium and the Netherlands);
- to eliminate the source of losses (Spain, Italy);
- to divest non-strategic activities (Luxembourg, Turkey, Czech Republic and Slovakia);
- to simplify and rationalize the legal and corporate structure of Darty Group.

The appearing party then explained that within the framework of this strategic refocusing and simplification of the legal organization it had been considered that the Company was no longer necessary.

The appearing party, here represented as stated above, has requested the notary to enact and state as follows:

- the appearing party is the sole shareholder of Kesa Holdings Luxembourg Sàrl, a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), with registered office at L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159.049, incorporated by a deed enacted on February 11, 2011 by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1009 on May 16, 2011 (the "Company");

- the share capital of the Company is established at EUR 11,990,550.- (eleven million nine hundred ninety thousand five hundred fifty Euro), represented by 79,937 (seventy-nine thousand nine hundred and thirty-seven) shares with a par value of EUR 150.- (one hundred fifty Euro) each.;

- the appearing party, in his capacity as sole shareholder of the Company resolves to proceed with the anticipatory and immediate dissolution of the Company with effect as of today and to put the Company into liquidation;

- the appearing party, in his capacity as sole shareholder of the Company resolves that he will act as liquidator of the Company;

- the appearing party, in his capacity as sole shareholder of the Company approves the liquidation accounts of the Company;

- the appearing party, in his capacity as sole shareholder of the Company grants full discharge to the Company's managers for their respective duties up to this date;

- the appearing party, in his capacity as liquidator of the Company, states that:

1. all liabilities of the Company are settled or retained;

2. the Company's activities having ceased, the sole shareholder is thus vested with the totality of assets and declares and undertakes to assume and settle all and any liabilities of the terminated Company whether known but unpaid or unknown yet.

As a consequence thereof, the appearing party has requested the notary to enact and state that:

1. the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

2. it should be proceeded with the registration of the cancellation of all issued shares in the shareholder's register of the Company;

3. all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration with regard to the liquidation of the Company.

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which shall be charged to the Company in connection with this deed have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read and interpreted in the language known by the mandatory of the appearing person, known to the notary by surname, name, civil status and residence, said person signed together with us, the notary, the present deed.

#### **Version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le quatre novembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparue:

Kesa Holdings Limited, une société constituée et organisée selon les lois du Royaume Uni, enregistrée auprès du registre des sociétés du Royaume Uni sous le numéro 04230115 et ayant son siège social à 2<sup>nd</sup> Floor, 22-24 Ely Place, London, EC1N 6TE,

représentée par Maître Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant professionnellement au L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse,

en vertu d'une procuration datée du 3 novembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité d'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a expliqué que dans le cadre de la réorganisation initiée depuis plus d'un an par la direction du Groupe Darty, il a été décidé:

- de recentrer ses activités sur trois territoires (la France, la Belgique et les Pays-Bas);
- d'éliminer les foyers de pertes (Espagne, Italie);
- de céder les activités jugées non stratégiques (Luxembourg, Turquie, République tchèque et Slovaquie);
- de simplifier et de rationaliser l'organisation juridique et commerciale du Groupe Darty.

La comparante a encore expliqué que dans le cadre de ce recentrage stratégique et de cette simplification de l'organisation juridique il avait été considéré que la Société n'était plus nécessaire.

Laquelle comparante, agissant ès qualités, a requis le notaire d'acter et déclarer que:

- la comparante est l'unique associé de la société Kesa Holdings Luxembourg Sàrl, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.049, constituée suivant un acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, le 11 Février 2011, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1009 le 16 mai 2011 (la «Société»);

- le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 11.990.550,- (onze millions neuf cent quatre-vingt-dix mille cinq cent cinquante Euros) représenté par 79.937 (soixante-dix-neuf mille neuf cent trente-sept) ayant une valeur nominale de EUR 150,- (cent cinquante Euros) chacune;

- la partie comparante, en sa capacité d'actionnaire unique de la Société décide de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société à compter de ce jour et de mettre ladite Société en liquidation;

- la partie comparante, en sa capacité d'associé unique de la Société décide qu'il agira en tant que liquidateur de la Société;

- la partie comparante, en sa capacité d'associé unique de la Société approuve les comptes de liquidation de la Société;

- la partie comparante, en sa capacité d'associé unique de la Société accorde décharge pleine et entière, à compter de ce jour, aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs devoirs respectifs;

- ladite partie comparante, en sa capacité de liquidateur de la Société déclare que:

1. les engagements de la Société ont été réglés ou provisionnés;

2. les activités de la Société ayant cessé, l'unique associé a acquis la totalité des actifs et déclare et s'engage à assumer et régler tous les engagements de la Société liquidée qu'ils soient connus mais non encore payés ou inconnus à ce jour.

En conséquence, la partie comparante a requis le notaire d'acter et déclarer que:

1. la liquidation de la Société doit être considérée comme accomplie et clôturée;

2. il doit être procédé à l'enregistrement, dans le registre des associés de la Société de l'annulation de toutes les parts sociales émises;

3. tous les registres et documents de la Société doivent être conservés pendant la durée légale de 5 ans à l'ancien siège social de la Société.

Le porteur de la copie du présent acte se verra octroyer tous pouvoirs utiles afin de procéder aux publications légales et à l'enregistrement relatifs à la liquidation de la Société.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Cet acte ayant été lu et traduit en un langage connu du représentant de la partie comparante, connu du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 novembre 2014. Relation: LAC / 2014 / 52004. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178585/127.

(140204347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

**Talomon Fund S.C.A., SICAV - SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 160.357.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of October.

Before us Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

the extraordinary general meeting (the "Extraordinary General Meeting") of shareholders of TALOMON FUND S.C.A., SICAV-SIF, a société d'investissement à capital variable, fonds d'investissement spécialisé under the form of a société en commandite par actions, having its registered office at 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 160.357, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on 25 Mars 2011 pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 847 of 29 April 2011 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company were amended for the last time on 6 May 2011 by a deed of the notary Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2361 of 4 October 2011.

The Extraordinary General Meeting was opened at 14:00h, with Mrs. Mylène Basso, private employee, with professional address in Luxembourg, as chairwoman.

The Chairwoman appoints as secretary Nathalie DJAMÉ with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Nathalie DJAMÉ with professional address in Luxembourg.

The board of the Extraordinary General Meeting having thus been constituted, the chairwoman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Extraordinary General Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);
2. Appointment of Mrs. Nathalie Crahay, with address at 14, rue Wurth Parquet, L-2737 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as Liquidator of the Company;
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and,
4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates.

II. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders or the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the Extraordinary General Meeting, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That it appears from the attendance list that one (1) management shares is present or represented at the meeting, representing 100% of the shares.

100% of the shares being present or represented, the meeting is validly constituted and may properly resolve on the agenda.

IV. All the shareholders being present or represented, they recognized themselves as informed of the agenda of the meeting, the meeting can be therefore held without prior notice.

Then the Extraordinary General Meeting (the "General Meeting"), unanimously, took the following resolutions:

*First resolution*

In accordance with articles 141-151 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the General Meeting decides to dissolve the Company and to start the voluntary liquidation proceedings.

*Second resolution*

As a consequence of the above taken resolution, the General Meeting decides to appoint Mrs. Nathalie Crahay, with address at 14, rue Wurth Parquet, L-2737 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) as liquidator (the "Liquidator").

The General Meeting grants the Liquidator the following powers:

The Liquidator has a mission to realise the assets and liabilities of the Company. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator among the shareholders in proportion to the shares held by them in the Company or in accordance with the terms of any future agreement to be made between the Company and the shareholders in this respect.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law. It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without the authorization of the Sole Shareholder in the cases in which it is requested by law.

It may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempted from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator may bind the Company through its sole signature. The Company will also be bound in all circumstances by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Liquidator.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour d'octobre.

Par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de TALOMON FUND S.C.A., SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable, fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société en commandite par actions ayant son siège social au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.357, constituée en date du 25 mars 2011 selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n°847 du 29 avril 2011 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu le 6 mai 2011 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 2361 en date du 4 novembre 2011.

L'Assemblée est ouverte à 14:00 heures sous la présidence de Madame Mylène Basso, employée privée, avec adresse professionnelle au Luxembourg.

La présidente nomme secrétaire Nathalie DJAMÉ demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Nathalie DJAMÉ demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, la Présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

- 1 Dissolution de la Société et commencement de la procédure de liquidation;
- 2 Nomination de la société Mme Nathalie Crahay, ayant son adresse au 14, rue Wurth Parquet, L-2737 Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg) en tant que liquidateur de la Société.
- 3 Détermination des pouvoirs du liquidateur et des procédures de liquidation de la Société;
- 4 Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats;

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III. Il résulte de la liste de présence qu'une (1) action d'associé gérant commandité est représentée à l'Assemblée.

100% des actions émises étant présentes ou représentées, l'Assemblée est valablement constituée et peut en conséquence délibérer sur l'agenda.

IV. Tous les actionnaires étant présents ou représentés, ils se reconnaissent comme informés de l'agenda de l'Assemblée, l'Assemblée peut donc se tenir sans convocation préalable.

Puis l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

180620

*Première résolution*

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Assemblée décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer Mme Nathalie Crahay, ayant son adresse au 14, rue Wurth Parquet, L-2737 Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg) en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

L'Assemblée confère au Liquidateur les pouvoirs suivants:

Le Liquidateur a pour mission de réaliser les actifs et de payer les dettes de la Société. L'actif net après paiement des dettes sera distribué par le Liquidateur aux associés, en nature et en espèces, au prorata du pourcentage des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société ou conformément à tout accord portant sur la distribution de l'actif net qui sera conclu entre la société et les associés dans le futur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Associé Unique dans les cas où elle est requise.

Il peut renoncer à tous droit réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine.

Le Liquidateur peut engager la Société par sa seule signature. La Société sera également engagée en toutes circonstances par la signature de toute personne disposant d'un pouvoir de signature conféré par le Liquidateur.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Basso, Djamé, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 5 novembre 2014. Relation: RED/2014/2291. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Kirsch.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 5 novembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014178039/143.

(140203619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

**SW Equities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 191.847.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn, den sechsten Tag im Monat November.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven, (Grossherzogtum Luxemburg)

Sind erschienen:

1) Herr Götz SYLLM, Fachwirt für Finanzberatung, geboren am 20. Januar 1970 in Pinneberg (Deutschland), wohnhaft in 90, Rue des Aubépines, L-1145, Luxembourg, und

2) Frau Verena VON WARTENBERG geborene HEINEMANN, Rechtsanwältin, geboren am 29. April 1974 in Höxter (Deutschland), wohnhaft in Schillerstr. 23 A, D-35745 Herborn, Deutschland.

Diese Erschienenen ersuchen den instrumentierenden Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Die vorbenannten Erschienenen errichten hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "SW EQUITIES S.à r.l.".

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Niederanven.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft sind Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, deren Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Übertragung durch Verkauf, Austausch oder auf andere Weise von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen Immobilien sowie Grundstücken und anderen Wertpapieren oder Effekten aller Art sowie der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapier und Immobilienbestands.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeglicher finanzieller, industrieller oder kommerzieller Gesellschaften beteiligen und kann finanzielle Unterstützung im Wege von Darlehen, Garantien oder auf sonstige Weise geben an verbundene Unternehmen oder Unternehmen derselben Gruppe. Die Gesellschaft kann auch Zweigstellen in Luxemburg oder im Ausland begründen. Die Gesellschaft kann in jeglicher Art Schulden aufnehmen gegen flüssige oder fixe Vermögenswerte von verbundenen oder nicht verbundenen Unternehmen, und kann Schuldinstrumente ausgeben.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen, jede Art finanzieller, beweglicher und unbeweglicher, kommerzieller und industrieller Operationen tätigen, welche sie zur Verwirklichung und Förderung ihres Zweckes für notwendig erachtet.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.

**Art. 5.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwanzigtausend Euro (EUR 20.000,-) und ist eingeteilt in zweihundert (200) Geschäftsanteile zu je hundert Euro (EUR 100,00).

**Art. 7.** Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

**Art. 8.** Zwischen den Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

**Art. 9.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

**Art. 10.** Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die, in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Im Todesfalle eines Gesellschafters fallen dessen Geschäftsanteile an die bleibenden Gesellschafter und sind zum Buchwert an den Nachfolger auszuführen.

**Art. 12.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäß den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 13.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

**Art. 14.** Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Sollten einzelne Bestimmungen dieser Satzung ganz oder teilweise nichtig oder anfechtbar sein, wird hierdurch ihre Wirksamkeit im Übrigen nicht berührt. Die Gesellschafter vereinbaren in einem solchen Fall eine Bestimmung, die der ursprünglichen Zwecksetzung am nächsten kommt.

*Vorübergehende Bestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2015.

*Zeichnung der Anteile*

Die zweihundert (200) Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

- Herr Götz SYLLM, vorbenannt, einhundert Anteile, . . . . .	100
- Frau Verena VON WARTENBERG geborene HEINEMANN vorbenannt, einhundert Anteile, . . . . .	100
TOTAL: ZWEIHUNDERT ANTEILE . . . . .	200

Die Gesellschaftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwanzigtausend Euro (EUR 20.000,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

*Schätzung der Gründungskosten*

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendeinhundert EURO (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Anschließend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Als Geschäftsführer (gérants) der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer werden folgende Personen ernannt:

- Herr Götz SYLLM, vorbenannt, und
- Frau Verena VON WARTENBERG geborene HEINEMANN, vorbenannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift beider Geschäftsführer.

2.- Der Sitz der Gesellschaft ist in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

*Bevollmächtigung*

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Götz Syllm, Verena Von Wartenberg, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 7 novembre 2014. LAC / 2014 / 52276. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014178026/108.

(140203465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

**Silvie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 102.859.

Par jugement du 19 décembre 2013, portant le numéro 1510/13, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, VI section, siégeant en matière commerciale, a ordonné la clôture de la liquidation (L-5822/08) de la société:

- SYLVIE S.A. (B102859) siège social à L-1528 Luxembourg, 5 bd de la Foire;

Pour extrait conforme

Me Stefan SCHMUCK

Le liquidateur

Référence de publication: 2014178003/13.

(140203903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

**Ycap Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 151.732.

—  
*Extrait des décisions de l'actionnaire unique en date du 28 novembre 2013*

L'Actionnaire Unique décide de nommer les personnes suivantes comme administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en l'année 2015:

- Madame Elisabeth BACKES, administrateur de sociétés, née à Saarburg (Allemagne) le 20 février 1970, demeurant à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves,

- Madame Martina BOESEN, employée privée, née à Merzig (Allemagne), le 2 mars 1981, demeurant demeurant à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

- Monsieur Lionel TANGY-MALCA, administrateur de sociétés, né à Casablanca (Maroc) le 22 août 1975, demeurant à F-75008 Paris, 37, avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie (France)

- Madame Elisabeth BACKES est également nommée Administrateur-délégué de la Société jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en l'année 2015:

Le conseil d'administration sera, dès lors, composé comme suit:

- Madame Elisabeth BACKES, administrateur de sociétés, née à Saarburg (Allemagne) le 20 février 1970, demeurant à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves,

- Madame Martina BOESEN, employée privée, née à Merzig (Allemagne), le 2 mars 1981, demeurant demeurant à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

- Monsieur Lionel TANGY-MALCA, administrateur de sociétés, né à Casablanca (Maroc) le 22 août 1975, demeurant à F-75008 Paris, 37, avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie (France)

- Monsieur Yariv ELBAZ, administrateur de sociétés, né à Casablanca (Maroc), le 28 février 1976, demeurant à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Frédéric DEFLORENNE

Référence de publication: 2014178150/30.

(140203926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

---

**Synergy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 118.693.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 14 novembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014177980/10.

(140203839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

---

**NREP Transactions Holding 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 370.875,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 117.745.

—  
*Extrait de la résolution des associés de NREP Transactions Holding 3 SARL (la «Société») du 17 novembre 2014:*

Les associés de la Société ont décidé avec effet immédiat (i) d'accepter la démission de Mr Mark Raine en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat et (ii) de nommer Mr Steen Sønderby avec adresse professionnelle au 48 A Skodsborgvej, 2830 Virum, Danemark, en tant que nouveau gérant B de la Société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014178689/14.

(140204284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

---

**PMB Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 110.519.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 10 novembre 2014*

1. L'assemblée prend acte de la démission de Madame Carmen Andries, de sa fonction d'administrateur.

Dandois &amp; Meynial

Référence de publication: 2014178754/10.

(140204952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

---

**Porte des Ardennes Pommerlach S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 171.587.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PORTE DES ARDENNES POMMERLACH SA

Référence de publication: 2014178757/10.

(140204291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

---

**Parkettcenter S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5374 Munsbach, 4, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 67.324.

—  
Der Jahresabschluss zum 31.07.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Schwebsange, den 18.11.2014.

Référence de publication: 2014178744/10.

(140204363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

---

**Paro S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 45.366.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014178745/10.

(140204775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

---

**Sopawa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange.

R.C.S. Luxembourg B 73.260.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SOPAWA S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014178854/12.

(140204594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.